

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DECEMBRE 2020

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Véronique MAYEUR, Sophie RIGALT (à partir de 20h55), Christian BERAUD, Marianne DURANTON, Olivier CORZANI (à partir de 21h30), Nicolas MEARY, Alain LAMOUR (à partir de 21h20), Georges JOUBERT, Jean-Michel GIRAudeau, Norbert SANTIN, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Fabienne LEGUICHER, Thierry ROUYER, Gilles FRAYSSE, Kim DELMOTTE, Edouard MATT, Philippe LE FOL (à partir de 21h00), Michel COLLET, Michelle BOUCHON, Maria DE JESUS CARLOS, Nadia CARCASSET, Philippe ROGER, Brahim OUAREM, Mohammed ZAOUÏ, Michel PELTIER, Patricia MARTIGNE, Clément MARGUERITTE, Steevy GUSTAVE, Sylvie DAENINCK, Augustin DUMAS, Virginie BUISSON, Axel DOUAILLY, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, Marie-Claire ARASA, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Christian PICCOLO, Sarah KRIMI, Isabelle PERDEREAU (jusqu'à 23h40), Christian KERVAZO, Alice FUENTES (jusqu'à 23h10), Bernard SPROTTI (à partir de 21h20), Charlène BADINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Frédéric PETITTA (pouvoir M. OUAREM), Olivier LEONHARDT (pouvoir M. BRAIVE), Alice SEBBAG (pouvoir Mme CARCASSET), Danièle GARCIA (pouvoir Mme DE JESUS CARLOS), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir Mme PERDEREAU jusqu'à 23h40), Aline FLORETTE (pouvoir M. MEARY), Annie LECLERC (pouvoir M. SANTIN), Roger PERRET (pouvoir M. CORZANI à partir de 21h30), Véronique DABADIE (pouvoir M. CHOLLEY), Sophie RIGALT (pouvoir M. DELPIC jusqu'à 20h55), Alain LAMOUR (pouvoir Mme BADINA jusqu'à 21h20), Bernard SPROTTI (pouvoir Mme MAYEUR jusqu'à 21h20).

Excusés :

Madame et Monsieur Yassin LAMAOUÏ, Christiane LECOUSTEY.

La séance est ouverte à 20h35

Monsieur le Président propose d'inscrire quatre délibérations supplémentaires à l'ordre du jour : les deux premières relatives à l'affectation du résultat 2019 et le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Parcs d'Activités (présentées en point n°9bis et 9ter) et deux dernières concernant l'affectation du résultat 2019 et le budget supplémentaire 2020 de l'hôtel d'entreprises (présentées en point n°9quater et 9quinquies). En effet, celles-ci n'ont pu être finalisées avant la date d'envoi du dossier du conseil et ne peuvent être reportées.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2020

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2020/117

Convention stratégique avec l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France afin de fixer les objectifs et les modalités de travail avec l'EPFIF, qui pourra financer ou cofinancer des études en prévision de conventions d'intervention foncière opérationnelles avec les communes du territoire (*Durée : jusqu'au 30 juin 2025*)

2020/157

Mise en place d'un dispositif de participation, au coût d'un abonnement Veligo Location à hauteur de 50% destiné aux abonnés résidant sur le territoire de l'agglomération pour une durée de 6 mois à compter de la souscription (*Dans la limite d'une enveloppe de 120 000,00 €*)

2020/184

Acceptation d'une indemnité proposée par l'assureur PNAS en réparation du préjudice subi par un agent de l'espace nautique, résultant de son agression durant son service (*Montant de l'indemnité : 1 000 €*)

2020/199

Convention cadre avec le service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, relative à la formation de maintien des acquis des sauveteurs aquatiques et maîtres-nageurs sauveteurs de Cœur Essonne Agglomération par le SDIS, en échange d'une mise à disposition gratuite de ses installations aquatiques, pour la saison 2020-2021 (*A titre gracieux*)

2020/201

Avenant n°2 à la convention d'étude du pôle gare de Brétigny-sur-Orge avec Ile de France Mobilités afin de prolonger la durée de 18 mois supplémentaires, soit jusqu'au 18 novembre 2021

2020/206

Convention de mise à disposition de la Halle de Skate à Villiers-sur-Orge, pour la saison 2020-2021, avec l'association Family-Skate (*A titre gracieux*)

2020/208

Conventions de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, pour la saison 2020-2021, avec le Club Nautique de l'Arpajonnais, l'Amicale Sports Loisirs Janville Lardy, le Sauvetage Aquatique du Val d'Orge, les Mousquetaires des Mers et le Canoë Kayak Club Arpajonnais (*A titre gracieux*)

2020/209

Conventions de mise à disposition de la piscine à Saint-Michel-sur-Orge, pour la saison 2020-2021, avec les centres de loisirs maternels et élémentaires de la ville de Saint-Michel-sur-Orge, les associations Triathlon Saint-Michel, Les Oursins, Club Nautique de Saint-Michel-sur-Orge, Archimède Essonne, Sport Loisir Culture, Les plongeurs du donjon, Sainte-Geneviève Triathlon et l'association sportive du collège Boileau, (*A titre gracieux*)

2020/211

Conventions de mise à disposition du stade François Faillu à Egly, pour la saison 2020-2021, avec les associations Arpajon Rugby XV et le Racing Club Arpajonnais (*A titre gracieux*)

2020/221

Convention de mise à disposition de l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du Bassin nautique à La Norville et de la piscine de Brétigny-sur-Orge, pour la saison 2020-2021, avec le Centre du Service Militaire Volontaire d'Ile-de-France (*A titre gracieux*)

2020/222

Avenant n° 3 au marché relatif à la construction d'un multi-accueil et d'un relais assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon pour le Lot n°1 : « Gros œuvre – Carrelage Faïence – Charpente bois », avec la société SKY WALL, afin d'ajouter au lot n°1 les prestations de mise aux normes sanitaires liées à l'épidémie du COVID-19, portant le montant du marché de 975 000,00 € HT à 1 081 582,78 € HT, soit une plus-value de 10,93% du marché initial

2020/225

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny au cours de la saison 2020-2021 (*Montant global n'excédant pas 300 000,00 €*)

2020/226

Conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours de la saison 2020-2021 (*Montant global n'excédant pas 40 000,00 € et pour un montant de recette de 40 000,00 € maximum*)

2020/227

Demande de financement auprès de l'Etat pour la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région Ile de France 2015-2020 pour une étude préfigurant la définition d'une stratégie foncière commerciale sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération (*à hauteur de 8 400,00 € selon le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 16 800,00 € engageant 8 400,00 € de fonds propres communautaires*)

2020/230

Convention de mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (D.U.M.I.), avec l'Education Nationale, dans le cadre des interventions en éducation artistique et culturelle : Education musicale, Arts visuels, Théâtre dans les écoles maternelles et élémentaires des villes d'Arpajon, Breuillet et Saint-Germain-lès-Arpajon, pour l'année scolaire 2020-2021 (*A titre gracieux*)

2020/233

Attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture de signalisation verticale et de mobilier urbain (3 lots) :

- Lot n°1 : « Fourniture de signalisation verticale » avec la société LACROIX (*Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)
- Lot n°2 : « Fourniture de mobiliers urbains » avec la société INGENIA (*Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)
- Lot n°3 : « Fourniture et maintenance des abris voyageurs et de leurs accessoires » avec la société NT URBANEO (*Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 90 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2020/236

Convention de partenariat avec le Val d'Essonne pour le conservatoire à Saint-Germain-lès-Arpajon et le conservatoire à Ballancourt, afin de fixer les modalités du projet réunissant un orchestre symphonique constitué des élèves de ces deux établissements d'enseignement artistique, jusqu'au mois de juin 2021 (*A titre gracieux*)

2020/239

Conventions d'objectifs et de financement « Prestation de Service – Relais Assistants maternels » avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Essonne, pour le financement des missions supplémentaires et du bonus territoire CTG des Relais Assistants Maternels de Saint-Germain-Lès-Arpajon, d'Ollainville, Egly, Cheptainville, Avrainville, Guibeville, Marolles, Breuillet, Bruyères-Le-Châtel, Arpajon et La Norville

2020/242

Convention d'échanges artistiques entre les établissements d'enseignements artistique de Saint-Germain-lès-Arpajon et Fleury-Mérogis, pour un projet réunissant les élèves de danse urbaine de ces deux établissements, jusqu'au 2 juillet 2021 (*A titre gracieux*)

2020/244

Convention de prestations de services avec le Cabinet CMK (Cabinet Michel Klopfer), pour la réalisation d'un diagnostic consolidé du territoire, afin de disposer d'un état des lieux financier du territoire et mettre en place une stratégie adaptée (*Montant : 19 800,00 € HT*)

2020/245

Convention de mise à disposition d'une salle du Collège Albert Camus à Cerny, pour les répétitions de l'ensemble de l'orchestre « 3 pour 2 », du 4 au 7 décembre 2020 (*A titre gracieux*)

2020/246

Convention de mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique de Théâtre avec le Lycée Paul Belmondo à Arpajon, dans le cadre des « Programmes et Objectifs » accéder au patrimoine artistique et culturel sur la thématique présentation face caméra, pour l'année scolaire 2020-2021 (*A titre gracieux*)

2020/249

Modification de la régie d'avances des bons d'achat de Noël du service ressources humaines afin d'y intégrer les chèques cadeaux pour les médailles d'honneur du travail

2020/251

4^{ème} additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours de l'année 2020 (*Montant n'excédant pas 65 000,00 €*)

2020/257

Attribution de l'accord-cadre pour le lavage et les maintenances préventive et curative des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens, avec la société SULO (*Montant annuel de 65 000,00€ HT minimum et 1 000 000,00€ HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2020/258

Attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec la société EMU IDF (*Montant annuel compris entre 0 € HT minimum et 1 300 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2020/259

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage des bâtiments y compris le vitrage (2 lots) :

- Lot n°1 : « Nettoyage des bâtiments y compris le vitrage » avec la société EUROPE SERVICE PROPRETE (*Montant annuel compris entre 250 000,00 € HT minimum et 1 000 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)
- Lot n°2 : « Nettoyage de la médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois » avec le groupement LA CONCIERGERIE D'HERCULE (mandataire) / HERCULE INSERTION (*Montant annuel compris entre 10 000,00 € HT minimum et 100 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2020/260

Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de Cœur d'Essonne Agglomération (2 lots) :

- Lot n°1 : « Entretien et exploitation P2 et P3 des installations thermiques des bâtiments communautaires » avec la société CHARPENTIER (*Montant annuel de 93 572,32 € HT / Durée : 1 an reconductible 1 fois 1 an*)
- Lot n°2 : « Entretien et exploitation P2 et P3 des installations techniques des piscines communautaires » avec la société DALKIA (*Montant annuel de 329 884,35 € HT / Durée : 1 an reconductible 1 fois 1 an*)

2020/265

Signature d'un bail civil avec la société GREEN DISTRIBUTION pour un terrain de 10 000 m² situé sur les communes du Plessis-Pâté et de Sainte Geneviève des Bois, sur l'emprise stabilisée de la future gare routière Croix Blanche, pour stocker et distribuer des arbres et accessoires de Noël (*Montant du loyer de 20 000,00 € TTC / Durée : du 2 novembre 2020 au 8 janvier 2021*)

2020/271

Avenant n°4 au lot n°1 du marché relatif à la réhabilitation de l'Orangerie du Château de Morsang-sur-Orge, afin de prendre en compte la moins-value de 19 824,00€ HT de la prestation relative à la réalisation du bardage bois prévu sur le hangar, portant le montant du marché de 343 919,25 € HT à 368 039,81 € HT, soit une plus-value de 7,01% du marché initial tous avenants confondus

2020/272

Convention de formation avec l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP91), afin de faciliter l'action de formation des intervenants en accompagnement à la scolarité avec la mise en cohérence des pratiques d'accompagnement à la scolarité sur le territoire, pour 4 séances (*Montant global et forfaitaire : 3 008,00 €*)

2020/273

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des arrêts de bus, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (*Montant total de 136 940,00€ HT soit 91 080,00€ HT pour la mission base, 13 200,00€ HT pour la mission EXE, 20 900,00€ HT pour la mission DIA et 11 760,00€ HT pour les missions complémentaires / Durée : 13 semaines pour la phase de conception*)

2020/275

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la canalisation de refoulement du poste Vallin sur la BA217 – 2ème phase, avec le groupement ETUDES ET SYNERGIES (mandataire) / BATT / SAFEGE / BEA / SECTEUR (*Montants : 14 500,00€ HT pour la mission base, 750,00€ HT pour la mission OPC et 1 560,00€ HT pour la mission complémentaire / Durée : 5 semaines pour la phase de conception et de 8 semaines pour la phase de réalisation*)

2020/276

Convention pour le financement du projet « moi(s) sans tabac 2020 » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne (*Montant de la subvention : 2 700,00 €*)

2020/281

Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'aide à l'investissement pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants Crèche Familiale d'Arpajon « au Royaume des Bambins » afin de participer au financement pour l'installation d'un système de climatisation

2020/286

Convention d'objectifs et de financement du projet 2019 « Challenge AggLOlympics » avec la Caisse d'Allocation Familiales (*Montant de la subvention : 4 000,00 €*)

2020/300

Demande de subvention auprès de la DSIL Relance 2020 pour l'opération « création de continuités écologiques sur la BA217 -phase 2 » (*Montant global de la subvention : 3 895 572,75 € définie en 3 phases soit 1 030 472,00 € HT pour la phase 1 à réaliser avant 2020, 2 248 302,00 € HT pour la phase 2 à réaliser en 2020-2021 et un estimatif de 2 286 389,00 € HT pour la phase 3 à réaliser en 2022-2023*)

1 contrat dans le secteur de la Petite enfance

Contrat d'intervention avec Marie-Pierre CHEVALIER, pour l'animation de journée pédagogique, à l'attention des professionnels du service petite enfance, le 16 octobre 2020 au multi accueil de Cheptainville (*Montant global : 1 200,00 €*)

3 contrats d'animations dans les médiathèques François Mauriac et Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Contrat d'intervention avec Hélène REA, pour l'animation de quatre ateliers de couture, les 3, 10, 17 et 21 octobre 2020 (*montant : 900,00 €*)

Contrat d'intervention avec Virginie Gimaray, pour une conférence « Un chef d'œuvre à la loupe : l'astronome de Vermeer », le 10 octobre 2020 (*montant : 250,00 €*)

Convention d'intervention avec l'association Trace, pour l'organisation de deux Ateliers-Débats « Au-delà des étoiles », le 17 octobre 2020 (*montant : 370,40 €*)

2 contrats d'animations à la médiathèque de Leuville-sur-Orge :

Convention d'intervention avec la Coopérative d'activités et d'emploi Esscoop, pour l'organisation de deux ateliers « EFT » et « Fleurs de Bach », les 5 septembre et 3 octobre 2020 (*montant : 540,00 €*)

Contrat de cession avec l'Association Par-Dessus Les Toits pour la représentation du spectacle « Histoires d'Ours » le 1^{er} février 2020 (*montant : 520,00 €*)

1 contrat d'animation à la médiathèque de St-Germain-lès-Arpajon :

Contrat d'intervention avec l'association Ze Prod Next Door, pour l'organisation de deux ateliers de fabrication de baguettes magiques et la représentation du spectacle « Les contes de Beedle Le Barde », le 3 octobre 2020 (*A titre gracieux*)

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

3. Versement de subventions exceptionnelles à deux associations de solidarité pour faire face aux conséquences sociales de la crise de la COVID19

➤ **APPROUVE** le versement de subventions exceptionnelles à l'association départementale de l'Essonne des Restos du Cœur et à la Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France pour un montant de 7.500€ chacune en janvier 2021.

4. Transformation de postes

5. Mise à jour du régime indemnitaire

6. Attribution de compensation définitive 2020

➤ **FIXE** le montant définitif de l'attribution de compensation positive de 2020 à **17 579 973,97 €** et l'attribution de compensation négative à **- 1 187 251,35 €**

➤ **DIT** que le montant de l'attribution de compensation 2020 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

VILLES	AC définitive 2019	AC provisoire 2020	AC définitive 2020
Arpajon	450 541,16 €	450 541,16 €	450 541,16 €
Avrainville	323 662,38 €	323 662,38 €	323 662,38 €
Brétigny-sur-Orge	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €	4 698 632,90 €
Bruyères-le-Châtel	15 245,31 €	15 245,31 €	15 245,31 €
Cheptainville	43 231,84 €	43 231,84 €	43 231,84 €
Egly	68 047,17 €	68 047,17 €	68 047,17 €
Fleury-Mérogis	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €	2 942 578,04 €
Guibeville	142 252,75 €	142 252,75 €	142 252,75 €
Le Plessis-Pâté	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €	1 653 379,00 €
Leuville-sur-Orge	80 322,00 €	80 322,00 €	80 322,00 €
Longpont-sur-Orge	246 351,00 €	246 351,00 €	246 351,00 €
Marolles-en-Hurepoix	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €	1 013 211,84 €
Ollainville	1 042 614,11 €	1 042 614,11 €	1 042 614,11 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €	4 051 204,00 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	589 872,43 €	589 872,43 €	589 872,43 €
Saint-Michel-sur-Orge	117 324,00 €	117 324,00 €	117 324,00 €
Villiers-sur-Orge	101 504,04 €	101 504,04 €	101 504,04 €
Total	17 579 973,97 €	17 579 973,97 €	17 579 973,97 €
Breuillet	-462 386,72 €	-462 386,72 €	-462 386,72 €
La Norville	- 148 003,17 €	- 148 003,17 €	- 148 003,17 €
Morsang-sur-Orge	- 572 744,00 €	- 572 744,00 €	- 572 744,00 €
Villemoisson-sur-Orge	- 4 117,46 €	- 4 117,46 €	- 4 117,46 €
Total	- 1 187 251,35 €	- 1 187 251,35 €	- 1 187 251,35 €

7. Décision modificative n° 1 du budget annexe « Base aérienne 217 »

➤ **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget annexe « Base aérienne » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement

Section d'investissement : **+ 663 496.75 €**

Soit un total sur l'année 2020 de **25 791 162,66 €**

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur BRAIVE)

8. Approbation d'une convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, la commune de Morsang sur Orge et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les termes de la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune de Morsang-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération, qui portera sur les secteurs suivants : « secteur Nord », « Route de Corbeil », « halle de marché-voie de Compiègne » et « Gribelette » pour une enveloppe fixée à 8 millions d'euros et prévue jusqu'au 30 juin 2026.

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

9. Avenant n°1 – convention de dotation Fonds de résilience Ile-de-France et collectivité

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de dotation du fonds de résilience avec l'association InitiActive Ile-de-France, sise 36, rue des Petits Champs 75002 Paris, représentée par ses co-présidents, Monsieur Loïc DUPONT et Monsieur Lionnel RAINFRAY, afin de modifier les articles 8 et 12 de l'annexe 1 : Règlement d'intervention du fonds.

9bis. Budget annexe Parcs d'Activités - Affectation du résultat 2019

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture -382 693,55 €

Section d'investissement

. solde d'exécution -412 223,56 €

➤ **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Affectation en report à nouveau en fonctionnement - déficit (compte 002) : 382 693,55 €
- Affectation en report à nouveau en investissement - déficit (compte 001) : 412 223,56 €

9ter. Budget annexe Parcs d'Activités - – Budget supplémentaire 2020

➤ **ADOpte** le budget supplémentaire 2020 des Parcs d'Activités comme suit :

Section d'investissement + 270 393,60 €
Section de fonctionnement + 257 940,00 €

9quater. Budget annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat 2019

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture 185 688,99 €

Section d'investissement

. résultat de clôture -12 843,28 €

. solde des restes à réaliser -8 107,70 €

Soit un besoin de financement en investissement de 20 950,98 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante au budget 2020 :

- Affectation au compte 1068 (permettant de couvrir le besoin de financement de l'investissement) : 20 950,98 €
- Affectation en report à nouveau en fonctionnement (compte 002) : 164 738,01 €
- Affectation en report à nouveau en investissement - déficit (compte 001) : 20 950,98 €

16. Validation du plan vélo 2021-2023

- **VALIDE** le projet de plan vélo « 2021-2023 », intégrant 22 itinéraires à réaliser, un plan de jalonnement, un plan de stationnement et un volet service.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental de l'Essonne et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux d'aménagement avant la notification des subventions.
- **S'ENGAGE** à tenir informée la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec le logo des financeurs).
- **S'ENGAGE** à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres du montant HT des travaux.
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et l'entretien des aménagements situés sur voirie communautaire.
- **DIT** que conformément aux dispositions du Plan Vélo Régional, la liste des axes traités et actions relatives aux années 2 et 3 du plan vélo pourra faire l'objet d'une révision.

17. Approbation du bilan de la concertation préalable sur le projet de pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge

- **DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation préalable concernant le projet pole gare à Saint-Michel-sur-Orge qui s'est déroulé du 15 septembre au 15 novembre 2020.

18. Approbation du bilan de la concertation préalable sur le projet de pôle gare de Marolles-en-Hurepoix

- **DECIDE** d'approuver le bilan de la concertation préalable concernant le projet pole gare à Marolles-en-Hurepoix qui s'est déroulé du 15 septembre au 15 novembre 2020.

19. Lancement d'une concertation sur le projet de pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois

- **DECIDE** de mettre en œuvre une concertation préalable avec le public conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme pour une période allant du 1^{er} février au 1^{er} avril 2021 selon les modalités suivantes :
 - La parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
 - L'affichage, en mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois ainsi qu'au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, de la délibération engageant la concertation ;
 - La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture et /ou sur rendez-vous en fonction de la crise sanitaire de la mairie et du siège de Cœur d'Essonne Agglomération d'une présentation du projet et de ses objectifs et d'un registre permettant de recueillir les observations du public ;
 - La mise à disposition de la présentation du projet et de ses objectifs sur le site internet de l'agglomération et de la ville ; avec le recueil des avis sur le site internet de l'Agglomération ;
 - L'organisation d'une réunion publique, sous réserve des possibilités liées à la crise sanitaire ;
 - La réalisation d'un bilan de la concertation au terme de la procédure ;
- **DECIDE** de coordonner la concertation avec celle du projet d'aménagement porté par la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

20. Evolution du Conseil de Développement

- **APPROUVE** les dispositions suivantes concernant la composition du conseil de développement et d'implication citoyenne :

Le conseil de développement et d'implication citoyenne sera constitué de 145 membres répartis en 6 collèges :

- Collège des citoyens tirés au sort
 - Collège des associations désignées
 - Collège des acteurs économiques désignés
 - Collège des acteurs institutionnels désignés
 - Collège des personnes qualifiées désignées
 - Collège des acteurs éducatifs désignés
- **PRECISE QUE** :
 - La composition du conseil de développement et d'implication citoyenne sera établie de manière à favoriser la diversité et la parité homme-femme
 - Le collège des citoyens tirés au sort permettra la présence d'au moins 2 habitants de chaque commune de l'agglomération (1 homme et 1 femme).

- Les citoyens (tirés au sort + associatifs) seront majoritaires au sein du conseil de développement et d'implication citoyenne,
- Les élus (communautaires, municipaux, autres) ne pourront pas être membre du conseil de développement et d'implication citoyenne (quel que soit le collège)

➤ **INDIQUE QUE** la composition nominative des membres du conseil de développement et d'implication citoyenne fera l'objet d'une prochaine délibération à l'issue de la phase de tirage au sort du collège concerné.

➤ **APPROUVE** les dispositions suivantes concernant la gouvernance et l'organisation des travaux du conseil de développement et d'implication citoyenne :

Présidence : le président du conseil de développement et d'implication citoyenne sera désigné par le président de Cœur d'Essonne agglomération

Comité de coordination :

Un comité de coordination sera mis en place pour constituer l'instance d'interface entre le conseil de développement et d'implication citoyenne et Cœur d'Essonne agglomération. Il sera composé de 16 membres répartis comme suit :

- ✓ 11 membres du CODEVIC :
 - Son/sa président(e)
 - 3 représentants du collège des citoyens
 - 3 représentants des associations
 - 1 représentant pour chacun des 4 autres collèges
- ✓ 5 membres de CDEA :
 - Les 2 Vice-présidents (au développement durable et à la démocratie d'implication)
 - Le DGS ou un DGA
 - 1 membre du cabinet
 - 1 agent du service dédié

Comités citoyens :

2 ateliers permanents ayant pour objet de travailler sur le même sujet/thème pendant toute la durée du mandat seront instaurés. La constitution de ces ateliers se fera sur la base du volontariat :

- 1) Un atelier « Sésame » ou « Comité citoyen du projet Sésame ».
- 2) Un atelier « Projet de Territoire » ou « Comité citoyen du projet de territoire »

Groupes de travail non permanents : A l'initiative du comité de coordination, et autant que de besoin, des groupes de travail pourront être constitués pour travailler sur un sujet spécifique de manière ponctuelle.

Saisine :

- Le président de Cœur d'Essonne agglomération s'engage à saisir le conseil de développement et d'implication citoyenne d'au moins un sujet par an, en lien avec le comité de coordination.
- Le comité de coordination traitera les demandes de saisine issues du conseil de développement et d'implication citoyenne dans le cadre de sa mission de programmation des travaux.

Fréquence des réunions :

- Au moins 2 réunions du comité de coordination par an
- Au moins 3 assemblées plénières par an, dont 1 avec la présence du président de Cœur d'Essonne agglomération pour la présentation du rapport d'activité.
- Au moins 1 réunion trimestrielle de chaque atelier

Production, diffusion :

- Le conseil de développement et d'implication citoyenne s'engage à transmettre au président de l'agglomération un rapport d'activité annuel et qui fera l'objet d'une présentation en conseil communautaire.
- Tous les autres documents propositions/avis issus des groupes de travail, devront être présentés, débattus et votés en assemblée plénière avant transmission au président de l'agglomération.

➤ **PRECISE** que ces dispositions seront formalisées dans un règlement intérieur.

➤ **DECIDE** qu'une enveloppe de 4 000€ annuelle maximum sera allouée au Président et aux membres du conseil de développement et d'implication citoyenne du comité de coordination pour l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de représentation extérieure.

21. Evolution de l'accord de consortium pour le projet « Sésame » dans le cadre du dispositif Territoires d'innovation

➤ **APPROUVE** les évolutions du projet « Sésame » dans le cadre du dispositif Territoires d'innovation, à savoir :

- L'évolution de la gouvernance du projet 2.5 Recherche 3K : *Compter autrement, compter ce qui compte vraiment,*

- L'évolution de l'action 4.1 Gouvernance
- La création d'une nouvelle action 4.4 : *Renforcement des partenariats publics/privés et des programmes inclusifs de l'économie sociale et solidaire.*
- L'arrivée de nouveaux partenaires dans le consortium : Compta durable, Association ANDES et Association Agriculture et Alimentation durable

➤ **PREND ACTE** des avis du comité de suivi, du comité régional et de la décision du comité de pilotage du consortium sur les modifications de la gouvernance et des actions.

22.Approbation de la convention d'objectif et de moyens avec l'association Agriculture et alimentation durable 2020-2021

➤ **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Agriculture et Alimentation durable sur la période 2020-2021 à hauteur de 40 000 €.

23.Approbation du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la régie publique Eau Cœur d'Essonne.

24.Approbation du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération.

25.Décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement

➤ **ADOpte** la décision modificative n°2020-1 du budget annexe Assainissement, comme suit :

→ Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 21	- 91 896 €
Chapitre 20	+ 91 896 €

Total **0 €**

Recettes : sans objet

→ Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	- 2 900,00 €
Chapitre 65	+ 2 900,00 €

Total **0 €**

Recettes : sans objet

26.Approbation du lancement de l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-AO-ECL-097 ayant pour objet les travaux de (re)construction partielle et d'exploitation-maintenance des installations d'éclairage public

➤ **AUTORISE** le Président à procéder au lancement de la consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue de réaliser les travaux de (re)construction partielle et d'exploitation-maintenance des installations d'éclairage public.

➤ **AUTORISE** le Président à signer et exécuter l'accord cadre n°2020-AO-ECL-097 « Travaux de (re)construction partielle et d'exploitation-maintenance des installations d'éclairage public ».

➤ **PRECISE QUE** l'accord-cadre sera conclu pour un montant annuel minimum de 400 000 € H.T. et un montant annuel maximum 5 000 000 € H.T.

➤ **PRECISE QUE** l'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois par période annuelle successive.

27.Décision de lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **DECIDE** de lancer la procédure d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire communautaire.

28. Rapports annuels 2019 relatifs à la compétence Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2019.

➤ **PREND ACTE** de la présentation du Rapport annuel 2019 et avec réserves du Rapport sur le prix et la qualité du service public du SIREDOM pour l'année 2019.

29. Décision Modificative n°1 du budget-annexe espace Jules Verne

➤ **ADOpte** pour la section de fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 du budget annexe « Espace Jules Verne » arrêtée à un montant de :

- Fonctionnement : +200 430 euros

30. Ouverture de crédits en investissement pour 2021 – Budget principal

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Crédits budgétaires 2020	Ouverture de crédits 2021 (avant le vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	1 655 828,54	413 957,13
21 (y compris les chapitres d'opérations)	Immobilisations corporelles	28 011 736,81	7 002 934,20

31. Ouverture de crédits en investissement pour 2021 – Budget annexe Base

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts au budget 2020	Autorisations 2021 (avant le vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	2 168 854,99	542 213,74
21	Immobilisations corporelles	14 001 161,42	3 500 290,35

32. Ouverture de crédits en investissement pour 2021 – Budget annexe Assainissement

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Crédits budgétaires 2020	Ouverture de crédits 2021 (avant le vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	163 028,30	40 757,07
21	Immobilisations corporelles	5 148 481,48	1 287 120,29

33. Convention d'objectifs et de moyens avec la Mission locale du Val d'Orge pour l'exercice 2021

➤ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission Locale du Val d'Orge pour l'année 2021, ainsi que tout avenant y afférent.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2021 s'élève à **366 956 EUROS**.

La délibération suivante est adoptée par 55 voix et ne prend pas part au vote (Madame PERDEREAU)

34. Convention d'objectifs et de moyens avec la Mission locale des 3 Vallées pour l'exercice 2021

➤ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission Locale des Trois Vallées pour l'année 2021 ainsi que tout avenant y afférent.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2021 s'élève à **330 586,72 EUROS**.

Les treize délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

35. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association BlonBa pour l'exercice 2021

- **AUTORISE** le Président à signer avec l'association BlonBa la convention d'objectifs et de moyens pour 2021, ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.
- **PRECISE** que le montant de la subvention 2021 est arrêtée à 159.942 euros (cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante-deux euros).

36. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres... (FLPEJR) pour l'exercice 2021

- **AUTORISE** le Président à signer avec l'association Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland et les autres..., la convention d'objectifs et de moyens pour 2021 ainsi que tout document ou avenant se rapportant à ce dossier.
- **PRECISE** que le montant de la subvention 2021 est arrêté à 64.700€ (soixante-quatre mille sept cents euros).

37. Convention annuelle de contraintes de service public pour l'exercice 2021 avec l'EPIC Espace Marcel Carné

- **AUTORISE** le Président à signer la convention annuelle de contraintes de service public entre l'Agglomération et l'Etablissement Public à caractère industriel et Commercial « Espace Marcel Carné » pour l'année 2021.
- **PRECISE** les modalités de versement de la dotation en quatre versements répartis de la manière suivante :
 - 30 % à compter du 31 janvier 2021 après la signature de la présente convention ;
 - 30 % au plus tard le 15 avril 2021 ;
 - 20 % au plus tard le 15 août 2021 ;
 - et 20 % au cours du dernier trimestre de l'année 2021, à l'issue de l'adoption du bilan d'activités de l'EPIC en conseil communautaire.

38. Complément aux modalités de remboursement de certains cours pour les établissements d'enseignement artistique de Cœur d'Essonne Agglomération à la suite de leur fermeture dans le cadre de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19

- **DECIDE** le remboursement des cours des disciplines qui n'auront pu être dispensées par le travail à distance au prorata du nombre de semaines de confinement.
- **PRECISE QUE** le tarif appliqué pour le remboursement d'un cours hebdomadaire sera identique à celui appliqué en cas d'absence d'un professeur à compter de plus de deux semaines consécutives.
- **DECIDE** d'accepter la désinscription 2020-2021 pour les élèves de 0 à 3 ans inscrits en éveil suivant la demande des familles.

39. Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Longpont sur Orge, transférée à Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre de l'exercice de la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire"

- **DECIDE** d'abroger la délibération n° 19.077 du Conseil communautaire du 11 avril 2019 portant approbation du procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque par la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".
- **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cet équipement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

40. Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " Assainissement "

- **DECIDE** d'abroger la délibération n° 19.074 du Conseil communautaire du 11 avril 2019 portant approbation du procès-verbal de mise à disposition relatif à la compétence « Assainissement » de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " Assainissement ".

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " Assainissement ",

➤ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant la compétence Assainissement ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

41.Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Longpont sur Orge, transférée à Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public et feux tricolores

➤ **DECIDE** d'abroger la délibération n° 19.073 du Conseil communautaire du 11 avril 2019 portant approbation du procès-verbal de mise à disposition relatif à la compétence « éclairage public et feux tricolores » de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " éclairage public et feux tricolores ".

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " éclairage public et feux tricolores ".

➤ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cette compétence ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

42.Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune de Longpont sur Orge, transférée à Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre de l'exercice de la compétence Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements de la commune de Longpont-sur-Orge transférée à Cœur d'Essonne Agglomération dans le cadre de l'exercice de la compétence " Création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt commun ".

➤ **PRECISE** que tous les contrats et conventions de ladite commune concernant cette compétence ont été transférés de plein droit à Cœur d'Essonne Agglomération.

43.Périmètre d'intervention du SIARCE et du Syndicat de l'Orge pour les compétences Eaux Usées Non Domestiques et Assainissement Non Collectif

➤ **DECIDE** de rectifier les délibérations n° 19.127 et 19.233 des 26 juin et 12 décembre 2019 entachées d'une erreur matérielle, en remplaçant la phrase « sur l'ensemble du territoire excepté la commune de Cheptainville », par la phrase « sur l'ensemble du territoire excepté la commune de Cheptainville et la partie du territoire des communes d'Avrainville, de Guibeville et de Marolles-en-Hurepoix, Fleury-Mérogis et Plessis-Pâté située en dehors des limites du bassin versant de l'Orge ».

➤ **CONFIRME** l'intention initiale de Cœur d'Essonne Agglomération consistant à transférer les compétences eaux usées « non domestiques », « assimilées domestiques » et « système non collectif » au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP).

44.Attribution du marché à bons de commande relatif aux entretiens, réparations, travaux neufs de faible importance dans les bâtiments communautaires (9 lots)

➤ **AUTORISE** le Président à signer le marché « Travaux d'entretien, de réparation et travaux neufs de faible importance dans les bâtiments communautaires », avec les entreprises suivantes :

Pour le lot n° 1 – Maçonnerie/Gros-œuvre - Plâtrerie - Faux-plafonds - Carrelage et faïence :

INITIUM SAS, située 27, rue du Petit Fief 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 2 - Couverture :

SCHNEIDER ET CIE, située 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 3 - Etanchéité :

SCHNEIDER ET CIE, située 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 4 - Plomberie - Chauffage et ventilation :

SCHNEIDER ET CIE, située 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 5 - Electricité :

BTB GENIE ELECTRIQUE ET SERVICES, située 8 rue Gay Lussac 91420 MORANGIS, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 6 - Menuiserie bois :

LES ETABLISSEMENTS GIFFARD, située 1 rue du Kéfir 94310 ORLY, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 7 - Serrurerie - Métallerie :

VULCAIN, située 5/7 rue Gustave Eiffel 91350 GRIGNY, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 8 - Stores/Films :

FMD, située 19/29 rue de Seine 94400 Vitry-sur-Seine, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 9 - Peinture - Revêtements de sol souples :

BOUGET, située 33 avenue de la Commune de Paris 91220 Brétigny-sur-Orge, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent audit marché.

➤ **PRECISE QUE** le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an. Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

45. Avenant n°2 à la convention partenariale pour le réseau de transport Orgebus Génovébus de Cœur d'Essonne Agglomération avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale du réseau Orgebus-Génovébus entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, Cœur d'Essonne Agglomération et les entreprises Transdev Etablissement de Brétigny-sur-Orge, CEAT, Transports Daniel Meyer et Orgebus, pour une prolongation jusqu'au 31/12/2023.

46. Avenant n°2 à la convention partenariale pour le réseau de transport Arpajonnais de Cœur d'Essonne Agglomération avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale du réseau Arpajonnais avec Ile-de-France Mobilités, et les entreprises Transdev Etablissement de Brétigny-sur-Orge, CEAT et Transports Daniel Meyer, pour une prolongation jusqu'au 31/12/2023.

47. Avenant n°2 Convention partenariale pour le réseau de transport Nord Hurepoix de Cœur d'Essonne Agglomération avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale du réseau Nord Hurepoix avec Ile-de-France Mobilités, la Communauté Paris Saclay, CEAT et les Transports Daniel Meyer, pour une prolongation jusqu'au 31/12/2023.

La séance est levée à 23h45

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 22 décembre 2020.

Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Eric BRAIVE.

